



À COEUR D'AGIR
LE DÉCLIC POUR RÉUSSIR

LA SOLUTION « ANIM' AGILE » BOOSTER L'ACTIVITE ET LA PERFORMANCE



FONCTIONS ENCADREMENT

Pour renforcer vos capacités à répondre aux enjeux et défis de votre fonction, vous disposez...

De la dynamique d'un dispositif d'auto-apprentissage basé sur le partage d'expériences et la formation

De la régularité des rencontres pour garantir l'acquisition et l'intégration durable de nouvelles compétences et postures

D'un espace neutre et confidentiel dédié à la résolution de situations réelles, préoccupantes et significatives

Bénéfices de la solution « ANIM' AGILE »

- Poser un nouveau regard sur les situations rencontrées et sa pratique professionnelle
- Elargir ses capacités de réflexion, d'adaptation, de décision et d'innovation
- Adopter de nouveaux principes d'action au niveau des savoir-agir, savoir-être, savoir-décider
- Apprendre sur son propre mode de fonctionnement, apprendre à écouter, apprendre à aider l'autre
- Sortir de l'isolement, retrouver la sérénité, se fortifier et agir pour faire face aux changements
- Accroître son agilité de leader pour développer l'autonomie des membres, l'attitude collaborative et de co-responsabilité
- Prévenir et agir sur les risques psychosociaux et réduire la pression
- Renforcer son rôle en tant que facilitateur et accompagnateur du développement et des changements de l'entreprise

Descriptif et conditions de mise en place de la solution « ANIM' AGILE »

- Un groupe de 8 participants maximum ayant la volonté de se professionnaliser autrement et de **renforcer sa maturité professionnelle par l'action, la réflexion, l'interaction** et la **formation**
- Chaque membre est co-responsable de la dynamique du groupe : il s'engage à alimenter le « panier des sujets » à traiter en séances de travail
- Chaque sujet traité fait l'objet d'un suivi individualisé
- Les animatrices Coach certifiées et Formatrices, spécialistes du développement professionnel et de l'animation de groupe, animent et régulent le groupe, par la conduite d'un processus rigoureux et structuré
- **9 séances de 3 heures, une fois par mois les mardis de 8H30 à 11H30**

04/04/2017	02/05/2017	06/06/2017	04/07/17	05/09/17	03/10/17	07/11/17	05/12/17	09/01/18
------------	------------	------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

lieu : « la Pépi't du Tournageois » – ZA du Pas Fleury – 71700 TOURNUS



Bulletin d'inscription par participant

À adresser à :
A CŒUR D'AGIR
« la Pépi't du Tournugeois »
ZA du Pas Fleury – 71700 TOURNUS



« LA BOÎTE ANIM'AGILE »

CYCLE DE DEVELOPPEMENT DE LA FONCTION ENCADREMENT

Coordonnées

Entreprise	
Adresse	
Tél. - e-mail	
Nom - Prénom	
Fonction	

Validation d'inscription

- formule 1 : 9 séances de travail..... 2 250 € H.T. soit 2 700 € T.T.C
- formule 2 : 9 séances de travail + 9 coaching flash téléphoniques..... 3 375 € H.T. soit 4 050 € T.T.C

Inscription validée à réception de ce bulletin accompagné d'un acompte par chèque bancaire de 1 000 € TTC.

A réception, vous recevrez une confirmation d'inscription et la facture (cf chapitre Modalités d'inscription sur CGV)

En cas de désistement moins de 10 jours avant l'ouverture du cycle, l'acompte sera conservé

Le solde est payable le jour de l'ouverture du cycle et engage pour la totalité du cycle

Ce bulletin signé, a valeur d'acceptation des conditions générales de vente ci-jointes

Fait à _____ le _____ Signature et cachet de l'entreprise

03.85.51.74.14 – contact@acoeurdagir.com - www.acoeurdagir.com
Membre d'une association de gestion agréée : les règlements par chèque sont acceptés



À COEUR D'AGIR
LE DÉCLIC POUR RÉUSSIR

Conditions Générales de Vente



À COEUR D'AGIR
LE DÉCLIC POUR RÉUSSIR

Modalités d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de réception des bulletins d'inscriptions signés, accompagnés du chèque d'acompte.

Les inscriptions reçues après l'enregistrement de l'effectif maximum prévu pour le séminaire figurent sur une liste d'attente. Le cas échéant, un report sur une session ultérieure pourra être proposé au participant.

À réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement de l'acompte, le participant reçoit une confirmation d'inscription ayant valeur de contrat et notifiant les conditions de réalisation de la prestation.

Tout bulletin d'inscription signé vaut acceptation des présentes conditions générales de ventes.

Tarifs

Nos prix sont forfaitaires, incluant l'animation par une ou deux Coachs.

Nos prix couvrent la totalité de la formule sélectionnée. Sauf dispositions particulières visées au contrat, les tarifs ne prennent en compte ni les frais de repas ni les frais d'hébergement.

Toute prestation commencée est due en totalité, selon les conditions détaillées dans le paragraphe « annulations et reports ».

Propriété intellectuelle

Tous les supports, programmes, cours, travaux ou documents remis aux participants demeurent la propriété intellectuelle et exclusive de A CŒUR D'AGIR.

L'exploitation, la reproduction effectuée sur tous nos supports, la traduction en toutes langues, la commercialisation et la représentation par tout procédé de communication de tout ou partie des supports, programmes, cours, travaux ou de tout document sont interdites sauf autorisation préalable de A CŒUR D'AGIR. Les entreprises sont solidairement responsables avec les participants de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

Annulation et report

Tout report ou annulation doit être communiqué par écrit.

A CŒUR D'AGIR se réserve le droit d'annuler ou reporter la prestation en cas de nombre de participants insuffisant. Dans ce cas, le participant ou l'entreprise peut se voir proposer un report à la prochaine session de la dite prestation ou le remboursement de l'acompte versé.

En cas d'abandon de la prestation par le participant pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat sera résilié et l'ensemble du coût de la prestation sera due en totalité par le participant ou le payeur.

Pour toute annulation moins de 10 jours ouvrables avant le début de la prestation, l'acompte versé à l'inscription reste acquis à A CŒUR D'AGIR.

Si le participant est empêché de suivre la prestation par suite de force majeure dûment reconnue et quel que soit le type de prestation, le contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur, prévue au présent contrat.

Litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout litige relatif à nos ventes, même en cas de pluralité de défenseurs, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Chalon s/Saône.

Documents légaux

À l'inscription, une confirmation contractuelle établie en double exemplaire est adressée au client, qui en retournera un dûment signé et revêtu de son cachet à A CŒUR D'AGIR.

À l'issue de la prestation, A CŒUR D'AGIR remettra à chaque participant une attestation de participation au séminaire.

À réception du bulletin d'inscription accompagné de l'acompte, une facture est adressée au client ; la facture de solde de la prestation est remise au participant à l'ouverture du séminaire, pour paiement immédiat.

Un échéancier des règlements peut être accordé, sous conditions expresses entre les deux parties.

Informatique et liberté

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à A CŒUR D'AGIR, en application et dans l'exécution des commandes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de A CŒUR D'AGIR pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la réglementation française applicable à ces fichiers, le client peut écrire à A CŒUR D'AGIR pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également exercer ses droits d'accès et rectification dans le fichier de A CŒUR D'AGIR.

Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par A CŒUR D'AGIR – « la Pépi't du Tournugeois » - ZA du Pas Fleury – 71700 TOURNUS.

Conditions de règlement

Le règlement est dû à réception de la facture sans escompte selon les modalités figurant sur le bulletin d'inscription.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'acheteur au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 2,4 %, majoré de 10 points, sur le montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit acquises à A CŒUR D'AGIR sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action qu'A CŒUR D'AGIR serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'acheteur.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure par email restée sans effet dans les 5 jours ouvrés, la société A CŒUR D'AGIR se réserve la faculté de suspendre l'accès du participant au séminaire pour lequel il est inscrit ou à venir.

Lorsque le paiement de la formation doit être effectué par un OPCA, en application du Code du Travail, l'entreprise est garante de la présence du participant au séminaire et du paiement de son prix. Il appartient donc à l'entreprise de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de l'indiquer précisément sur le bulletin d'inscription ou bon de commande. L'entreprise s'assure également de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'elle aura désigné. En conséquence, les entreprises doivent, au moment de l'inscription de leur(s) salarié(s), indiquer si la facturation doit être émise au nom d'un organisme collecteur (nom, adresse). Si l'OPCA prend en charge que partiellement le coût de la prestation, le reliquat sera facturé au client. Si la société A CŒUR D'AGIR n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage ou de la formation. En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.